



FEDERATION ÉRVÉ - FRANCE

16, chemin du Moulin de Cantigné. 36000 CHATEAUROUX
Association régie par la loi de 1901 – déclaration n°630 parue au J.O du 02 octobre 2010
Site : www.erve-france.org

FICHE D'INSCRIPTION : STAGIAIRE / ASSOCIATION ÉRVÉ

L'Association locale s'engage à ce que les cours ERVELEM, ERVESUP, ERVESPE soient dispensés au stagiaire par un formateur agréé ayant une licence de marque ÉRVÉ© jusqu'au terme de sa formation et de l'accompagner à l'examen de Praticien en Réflexologie Plantaire ÉRVÉ. En contrepartie, le stagiaire s'engage à régler la totalité de la formation, soit 3420 € avant la date du passage de son examen de fin de cursus.

Un carnet de suivi sera remis au stagiaire dès le 1er stage, le stagiaire devra justifier de 300 heures, minimum, de pratique encadrée et avoir participé activement à trois salons (24 heures minimum cumulées) avant de pouvoir s'inscrire à l'examen interne de Praticien en Réflexologie Plantaire ÉRVÉ. En outre, le futur stagiaire, pourra bénéficier, avant son inscription, d'un entretien d'information et d'une séance de réflexologie plantaire, afin de mieux appréhender sa future formation.

Le stagiaire s'engage à suivre sa formation suivant les dates prescrites par l'association ÉRVÉ locale, de participer activement aux ateliers pratiques, de ne pas reproduire ou diffuser les cours ÉRVÉ d'aucune manière, ceci l'exposerait à des poursuites judiciaires pour vol de propriété intellectuelle.

La qualité de la formation est conditionnée par l'investissement de chaque stagiaire à être actif lors des ateliers pratiques.

Le coût total de la formation est de 3447 € soit :

- 190 € d'inscription (inclus le 1er stage de formation).
- 3230 € (possibilité de paiement fractionné 17 x 190 €) pour les 17 stages suivants.
- Sont inclus les frais de cotisation à l'association de la 1ère année, ainsi que tous les supports écrits.
- 27 € de cotisation à l'association ÉRVÉ France pour la 2ème année de formation

Un logiciel spécialement créé pour ERVE « VisuErve premium » sera disponible après le passage du diplôme interne ERVE.

La formation pouvant ne pas convenir au stagiaire, celui-ci pourra alors choisir de ne plus la poursuivre après le 1er stage. Par contre, dès le 2ème stage, l'intégralité du montant de la formation sera due, sauf en cas de force majeure et après délibération du Conseil d'Administration de l'Association Locale.

Les stagiaires, qui, de manière exceptionnelle ne peuvent pas assister à un stage, ont la possibilité de le rattraper dans n'importe quelle école ERVE ou par un cours particulier prodigué par leur formateur ou un formateur en formation, dans la mesure des disponibilités des formateurs. Dans ce dernier cas, le rattrapage se fait en une journée, le montant dû sera le même qu'un weekend et un décompte de 8h au lieu de 16h figurera sur le carnet de présence.

Le diplôme interne ERVE n'est délivré au stagiaire que si les compétences requises à la fin de son cursus sont acquises et validées par la commission d'examen.

Les frais d'inscription à l'examen sont inclus dans le coût de la formation. Merci de joindre deux photos d'identité avec votre fiche d'inscription.

Le règlement intérieur de l'Association Locale sera remis au stagiaire avec la fiche d'inscription, qui, en le signant, accepte toutes les conditions qui y sont stipulées

Fait en deux exemplaires à : Date :

SIGNATURES :

Le stagiaire

Le Président de l'Association Locale

Nom/Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone : / / / /

Email :

Tampon de l'école :

Cadre réservé à l'association
NUMERO D'ADHERENT :

Les deux exemplaires sont à renvoyer l'école locale complétés, signés et datés, ainsi que deux photos d'identité et le chèque d'inscription de 190€ (correspondant au paiement du 1er cours). Votre école locale vous renverra un exemplaire signé